

RÉSURRECTION TEMPORAIRE

Incantation	10 minutes
Composantes	V, G, M
Portée	contact
Zone/Cible	une créature morte touchée
Durée	24 heures

Le personnage ramène temporairement à la vie une créature morte depuis moins de 48 heures. Le sort dure 24 heures, après quoi, la cible meurt de nouveau. Tant qu'elle est sous l'effet de ce sort, elle subit un niveau négatif qui disparaît quand elle meurt à nouveau ou quand elle revient à la vie de façon définitive (avec rappel à la vie par exemple). La cible compte toujours comme un cadavre (mais pas comme un mort-vivant) vis-à-vis de tous les sorts qui ramènent les créatures à la vie. Un prêtre peut donc lancer rappel à la vie ou autre même si ce sort fait effet. Une fois qu'une créature est affectée par la résurrection temporaire, elle ne peut plus l'être à nouveau tant qu'elle n'est pas ressuscitée de façon définitive.